



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-870

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2026, le Conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 26-870 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 500 000 \$ pour l'achat de véhicules pour le service des Travaux publics.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca/Règlements).

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à La Pêche, ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim